



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E154129

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2026

ÉDITÉ LE

01/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/08/2015

Forme juridique : SCOP

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BLOIS CEDEX 2015B00436

Siret : 813 138 922 00030

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 3373-001-75

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP F35440D124400 / 001 516456/35

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP F35440D124400 / 001 516456/35

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : ISOSCOPI

RUE ANTOINE YVON VILLARCEAU  
ZAC DES COURTIS  
41100 VENDOME

Téléphone : 02 54 89 51 28

Fax :

Portable : 06 22 71 89 05

Site Internet : <http://www.isoscop41.fr>

E-mail : [secretariat.isoscop@gmail.com](mailto:secretariat.isoscop@gmail.com)

Responsabilité légale :  
FROMAGER YANN MANDATAIRE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	19/03/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/07/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/07/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/07/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	14/10/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.